

AVIS DE RECRUTEMENT**LA VILLE DE PARIS RECRUTE 4 TECHNICIEN·NE·S SUPÉRIEURE·S PRINCIPAUX·ALES (catégorie B)
CONTRACTUEL·LE·S DANS LA SPÉCIALITÉ GÉNIE URBAIN**

Ce recrutement est réalisé dans le cadre du décret du 12 octobre 2017 qui prévoit un dispositif d'accompagnement des agent·e·s public·que·s recruté·e·s **sous contrat à durée déterminée** et suivant en alternance une préparation aux concours de catégorie A et B de la fonction publique (dispositif Prab). Les candidat·e·s recruté·e·s par ce dispositif s'engagent à passer obligatoirement le prochain concours de technicien·ne supérieur·e d'administrations parisiennes, grade de technicien·ne supérieur·e principal·e, dans la spécialité génie urbain qui sera ouvert en octobre 2020.

2 postes de TECHNICIEN·NE DANS UNE ÉQUIPE D'ÉTUDES

référence : PrAB GU Équipe études

Au sein de la Direction de la voirie et des déplacements, les équipes études des Services Territoriaux de Voirie sont maîtres d'œuvre d'études d'aménagement sur les trottoirs, places et rues de 2 à 4 arrondissements de Paris. En tant que technicien·ne, vous travaillerez sur des projets du quotidien ou des aménagements plus conséquents tels que la requalification de places, de rues, ou la création de voies vélos :

- analyse des objectifs et des besoins
- proposition d'aménagements de l'espace public
- réalisation des dossiers d'études techniques et évaluation financière
- instruction technique et retours d'expérience.

Profil souhaité : capacité d'analyse opérationnelle, vision dans l'espace, curiosité

Selon votre niveau d'expérience, vous deviendrez rapidement responsable de projets simples (profil junior) ou vous serez amené·e à étudier des projets significatifs dans l'espace public parisien (profil expérimenté).

2 postes de TECHNICIEN·NE DANS UNE SUBDIVISION TERRITORIALE

référence : PrAB GU Secteur

Au sein de la Direction de la voirie et des déplacements, les subdivisions territoriales de voirie gèrent l'espace public (trottoirs, rues, pistes cyclables, places,...) et pilotent l'exécution des travaux d'aménagement, généralement comme maître d'œuvre. En tant que technicien·ne, vous occuperez des missions de chargé·e de secteur, responsable d'une partie d'un arrondissement :

- repérage des anomalies et dysfonctionnements
- entretien de la voirie et de ses équipements
- suivi du bon déroulement des multiples travaux, qu'ils soient réalisés par la Direction de la voirie ou par d'autres maîtres d'ouvrage
- instruction des demandes d'interventions sur la voie publique
- participation à la conception et la coordination de la mise en place des chantiers

Profil souhaité : capacité d'organisation et d'écoute, vision dans l'espace

Selon votre niveau d'expérience, vous mènerez des projets simples (profil junior) ou vous serez en charge de missions à forte composante opérationnelle qui vous amèneront rapidement à conduire des travaux visibles dans l'espace public parisien (profil expérimenté).

CONDITIONS À REMPLIR

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou étranger·ère en situation régulière sachant que pour pouvoir s'inscrire au concours, le·la candidat·e devra impérativement être de nationalité française ou ressortissant·e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre au plus tard au 1^{er} jour des épreuves ;
- jouir de ses droits civiques ;
- posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;

et

- Être titulaire d'un diplôme technico professionnel classé au moins au niveau Bac+2 dans le domaine du génie urbain ou d'une expérience professionnelle équivalente, ou être parent d'au moins 3 enfants ou sportif·ve de haut niveau ;

et

être sans emploi âgé de 28 ans au plus, au 18 octobre 2019

ou

être au 18 octobre 2019 en situation de chômage de longue durée, âgé·e de 45 ans et plus et bénéficiaire du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique, de l'allocation aux adultes handicapé·e·s ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé pour les personnes résidant en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à la Réunion, à Mayotte, à Saint-Bathélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

LA CANDIDATURE DOIT COMPORTER :

- une lettre précisant les motivations à rejoindre le service public et à occuper le poste proposé en mentionnant la référence du poste
- un curriculum vitae détaillé indiquant notamment le parcours antérieur de formation et l'expérience professionnelle
- une copie recto-verso de votre pièce d'identité ou de votre titre de séjour
- la copie du diplôme de niveau bac+2 dans le domaine du génie urbain ou tout document retraçant votre expérience professionnelle équivalente
- pour les candidat·e·s âgés de 28 ans au plus : tout justificatif attestant que vous êtes sans emploi
- pour les candidat·e·s âgés de 45 ans et plus : les justificatifs attestant de votre situation de chômeur·euse de longue durée et bénéficiaire du revenu de solidarité active ou de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapé·e·s ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé pour les personnes résidant en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à la Réunion, à Mayotte, à Saint-Bathélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.
- tout autre élément utile permettant à la commission de sélection d'apprécier votre candidature.

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE AU PRAB DU 16 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE 2019 INCLUS :

- soit sur notre site internet à l'adresse suivante : www.paris.fr/recrutement en sélectionnant le recrutement correspondant.
- soit par « dossier papier » en le demandant ou en le retirant à l'adresse suivante pendant les horaires d'ouverture (de 09h00 à 17h00 tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés) :

MAIRIE DE PARIS

**Direction des ressources humaines - Bureau du recrutement
2 rue de Lobau - 75196 PARIS CEDEX 04**

Si votre demande de dossier est adressée par voie postale, vous devez préciser sur l'enveloppe « Inscription au Prab », indiquer la référence du Prab auquel vous postulez et joindre une enveloppe au format A4 libellée à vos nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi jusqu'à 250g. Les retours de dossiers de candidature se font à la même adresse. Attention : Les demandes d'inscription doivent obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature propres à chaque Prab et délivrés par la Ville de Paris. Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du bureau du recrutement faisant foi). Votre inscription par dossier papier donne lieu à l'envoi ou la remise d'un accusé de réception qui constate uniquement l'arrivée du dossier. En complément du dossier de candidature, vous devez fournir toutes les pièces nécessaires pour justifier que vous remplissez effectivement les conditions exigées pour candidater.

EPREUVE A PARTIR DU : 12 NOVEMBRE 2019

Date prévisionnelle de prise de fonction : à partir de fin 2019

Seul·e·s les candidat·e·s préalablement retenu·e·s par la commission de sélection suite à l'examen de leur dossier de candidature seront convoqué·e·s à un entretien devant cette commission composée d'au moins trois membres.

L'audition des candidat·e·s dont la durée ne peut être inférieure à 20 minutes débute par une présentation du parcours et des motivations du·de la candidat·e.

Les lauréat·e·s recruté·e·s seront nommé·e·s contractuel·le·s et bénéficieront pendant la durée de leur contrat, qui ne peut être inférieure à un an ni supérieure à deux ans, d'un parcours de formation adapté pour se présenter aux épreuves du concours de technicien·ne supérieur·e d'administrations parisiennes, grade de technicien·ne supérieur·e principal·e, dans la spécialité génie urbain.

Pour être nommé·e·s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

RAPPEL IMPORTANT : la Ville de Paris s'engage à former en alternance les candidat·e·s reçu·e·s au Prab ; ils-elles devront obligatoirement passer le concours de technicien·ne supérieur·e principal·e spécialité génie urbain prévu en octobre 2020.